



Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte SKKG

La Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte, SKKG (Fondation pour l'art, la culture et l'histoire), établie à Winterthur, a été fondée en 1980 par Bruno Stefanini. Elle se caractérise par sa double mission : son activité de collection et son activité de soutien. À travers ces deux domaines, l'objectif est d'assurer la préservation du patrimoine culturel, mais aussi la participation à ce patrimoine.

Pour la SKKG, le patrimoine culturel est le ciment indispensable à la diversité de notre société. Dans une société toujours plus mobile et plurielle, il constitue le fondement de la démocratie, des valeurs communes et de la tolérance. Offrir des possibilités de participation au patrimoine culturel permet de transmettre ces valeurs, de les cultiver et de les faire vivre.

La SKKG considère que les biens culturels de sa collection font partie de la mémoire sociale, historique et géographique. Conformément à l'objectif de la fondation, ces biens et la valeur qu'ils représentent doivent être transmis au public. Dans le traitement et la présentation de sa collection, la SKKG est guidée par les principes de participation, d'accessibilité et de transparence.

La collection

La collection comporte des pièces exceptionnelles, œuvres d'art et objets historiques, issus de cultures raffinées ou populaires allant de l'âge de pierre à nos jours. On y trouve une montre de poche de la taille d'une pièce de 10 centimes et une maquette de cirque de la surface d'un appartement de trois pièces. C'est cette composition unique qui rend la collection si attrayante.

Par son activité liée à sa collection, au recensement des objets et à leur prêt, la SKKG s'adresse aussi bien à un large public qu'à des spécialistes auxquels elle propose, en partie avec des partenaires, divers formats

Le SKKG est propriétaire des châteaux de Grandson sur le lac de Neuchâtel, du château de Brestenberg sur le lac de Hallwil et du Schloss Salenstein dans le canton de Thurgovie.

Promotion et soutien

La Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte soutient les musées et les institutions connexes dans toute la Suisse. Dans ses actions de promotion culturelle, la fondation tient à un certain nombre de principes essentiels : approche stratégique, attitude de coopération, innovation et courage de prendre des risques, transparence, efficacité et pertinence nationale.

Le patrimoine culturel est le ciment indispensable à la diversité de notre société. Dans une société toujours plus mobile et plurielle, le patrimoine culturel constitue le fondement de la démocratie, des valeurs communes et de la tolérance. Offrir des possibilités de participation au patrimoine culturel permet de transmettre ces valeurs, de les cultiver et de les faire vivre.

La SKKG considère la participation comme l'aboutissement d'un processus d'appropriation croissante, qui va de la simple consultation d'experts à la codétermination et jusqu'au transfert du pouvoir de décision.

Recherche SKKG sur le provenance

La recherche sur la provenance des objets est une priorité dans la stratégie de collection de la SKKG. Maintenant que la collection constituée par Bruno Stefanini a, pour la première fois, fait l'objet d'un inventaire systématique, on peut désormais chercher à découvrir l'histoire des objets qui la composent. Le projet de recherche sur la provenance a démarré le 1^{er} juillet 2022, avec une équipe initialement composée de sept personnes, sous l'égide d'une direction de projet externe composée de Carolin Lange et de Thomas Schmutz.

Au vu de la masse et de la diversité des types d'objets que comprend la collection, la recherche sur la provenance doit s'effectuer par étapes. Lors de la phase de lancement (de juillet 2022 à la fin 2023), l'enquête portera sur les tableaux, et cherchera notamment à mettre au jour les changements de mains intervenus entre 1933 et 1945.

Au travers de cette recherche sur la provenance, la Fondation crée une valeur ajoutée non seulement pour chaque objet pris individuellement, mais aussi pour l'histoire de la collection dans son ensemble, tout en contribuant à un réseau international de collaboration dans ce domaine. Le projet vise à agir de manière transparente, proche et participative, pour le public national et international.

Recherche sur la provenance: premiers contrôles et recherches approfondies durant la phase de lancement (de juillet 2022 à décembre 2023)

La première phase porte principalement sur les tableaux. Ceux-ci étant très nombreux (environ 6 000) dans la collection, un ordre de priorité doit être établi, selon des critères précis.

L'expérience tirée de leur traitement servira alors de base de décision pour la phase principale du projet, à partir de 2024.

Selon le plan d'action, durant la phase de lancement (jusqu'à fin 2023), 700 œuvres au maximum pourront faire l'objet d'un premier contrôle, ce qui permettra de garder des ressources libres pour traiter d'autres groupes d'objets et acquérir de l'expérience pour la phase principale. Cette sélection d'œuvres comprend les tableaux connus de la SKKG, les noms prestigieux, toutes les peintures de prix, ainsi qu'une multitude d'œuvres acquises en salles des ventes, et pour lesquelles on peut de manière réaliste envisager d'identifier l'ancien propriétaire direct.

Lors de la phase de lancement, le travail s'effectuera selon trois axes, basés sur les critères suivants pour le choix des œuvres ou des objets:

1. Un maximum de 700 tableaux (sur un total de 4200 œuvres créées avant 1945 que comprend la collection de la SKKG) feront l'objet d'un premier contrôle.
2. Environ 8 à 10 tableaux seront soumis à une recherche approfondie.
3. Un premier contrôle portera sur des œuvres/objets appartenant à d'autres catégories (hors tableaux).

Premiers contrôles sur les tableaux

Sept collaboratrices et collaborateurs de l'équipe de projet effectuent un premier contrôle sur les tableaux. Celui-ci comprend «l'autopsie» de la peinture, l'analyse des vastes archives internes, ainsi que la consultation des catalogues d'œuvres, de la littérature spécialisée et des bases de données pertinentes. De plus, des archives externes seront consultées à la recherche d'éventuels propriétaires passés. Si ce premier contrôle débouche sur des soupçons précis, l'objet est confié à un(e) collaborateur(trice), qui entamera des recherches approfondies afin d'examiner et de documenter avec précision les changements de mains intervenus entre 1933 et 1945 et d'éventuels cas de confiscations liées aux persécutions.

À l'issue du premier contrôle, les œuvres sont catégorisées selon la définition officielle de l'Office fédéral de la culture (OFC) (combinée avec le système allemand de «feu tricolore»).

La sélection des tableaux devant faire l'objet d'un premier contrôle lors de la phase de lancement s'effectue selon les quatre critères principaux suivants:

1. Prix d'acquisition supérieur à 20'000 CHF

2. Année de création antérieure à 1945
3. Artistes de renom dont les œuvres ont, à ce que l'on sait, connu des changements de mains problématiques durant la période allant de 1933 à 1945 et/ou qui revêtent une grande importance pour la collection de la SKKG
4. Tableaux qui sont fréquemment demandés en prêt

Les œuvres des artistes de renom suivants sont soumises à un premier contrôle:

Cuno Amiet; Adolf Dietrich; Ferdinand Hodler; Giovanni Giacometti; Alberto Giacometti; Félix Vallotton; Louis Léopold Robert; Albert Anker; Arnold Böcklin; Robert Zünd; Jean-Léonard Lugardon; Adolf Stäbli; Ernest Biéler; Édouard Vallet; Frank Buchser; Rudolf Koller; François Diday; Alexandre Calame; Caspar Wolf; Jean-Etienne Liotard; Johann Heinrich Füssli; Angelica Kauffmann; Giovanni Segantini.

Tableaux faisant l'objet d'une recherche approfondie

C'est le premier contrôle qui déterminera le nombre d'œuvres qui feront l'objet d'une recherche approfondie. En moyenne, pour chaque œuvre, cette recherche nécessitera deux à trois mois. De ce fait, lors de la phase de lancement, qui durera jusqu'à la fin 2023, seul un nombre limité d'œuvres pourra faire l'objet d'une recherche approfondie.

Premiers contrôles sur d'autres catégories d'œuvres (hors tableaux)

La collection de la SKKG comprend d'autres catégories d'objets pour lesquels un premier examen est prévu.

Pour ces autres types d'objets (dessins, sculptures, mobilier, instruments de musique, textiles d'ameublement, etc.), une centaine de premiers contrôles seront effectués, afin de recueillir des données empiriques en vue de la phase principale.

Équipe du projet «Recherches SKKG sur la provenance»

Direction externe du projet «Recherches SKKG sur la provenance»

Dr Carolin Lange, Direction «Recherches SKKG sur la provenance»

Dr Thomas Schmutz, Direction «Recherches SKKG sur la provenance»

Rahel Urech, assistante de la Direction «Recherches SKKG sur la provenance»

L'équipe interdisciplinaire de Lange&Schmutz dispose d'une vaste expérience acquise auprès d'une multitude de collections et d'institutions nationales et internationales.

Équipe interne «Recherches SKKG sur la provenance»

Nora Halfbrodt, Coordination «Recherches SKKG sur la provenance»

Dr Nina Blum de Almeida, Collaboratrice scientifique

Dr Ylva Meyer, Collaboratrice scientifique

Laura Studer, Collaboratrice scientifique

Principes et règlement intérieur

La Fondation SKKG estime qu'il est nécessaire d'établir une distinction nette entre la recherche sur la provenance et la décision au cas par cas pour le traitement des œuvres. Cela permet de mener à bien la recherche sur la provenance en toute liberté, en suivant uniquement les normes scientifiques. L'évaluation des conclusions au cas par cas relève de la responsabilité de la Commission.

La Fondation formule, sur la base des «Principes de la Conférence de Washington applicables aux œuvres d'art confisquées par les nazis» de 1998, de la «Déclaration de Terezin» de 2009, du «Code de déontologie de l'ICOM pour les musées» de 2004 et dans l'esprit de l'objectif de la Fondation et de sa stratégie de collection du 16 décembre 2019, des principes éthiques sous forme de directives.

Les mêmes directives s'appliquent aux instances chargées de clarifier la provenance des objets en interne, tout comme à la Direction externe des recherches SKKG sur la provenance. De plus, un règlement intérieur, établi dans un document séparé, sert de base pour les activités de la Commission Indépendante de la SKKG. Ce document est actuellement en cours d'élaboration et sera soumis à l'autorité de surveillance.

La Fondation confère à la Commission indépendante de la SKKG la compétence et la responsabilité de prendre ses décisions *ex aequo et bono*, conformément aux références et directives suivantes:

- La Commission indépendante de la SKKG s'engage à respecter les principes fondamentaux suivants: «Principes de la Conférence de Washington applicables aux œuvres d'art confisquées par les nazis» de 1998, «Déclaration de Terezin», «Code de déontologie de l'ICOM pour les musées» de 2004.
- La détermination de la provenance et la recherche de solutions équitables et justes est un processus dans le cadre duquel la Commission indépendante de la SKKG permet aux anciens propriétaires ou à leurs ayants droit de faire entendre leur voix.
- De même, les biens culturels qui ont été spoliés en lien avec les persécutions nazies et pour lesquels une revendication est formulée, tout comme ceux pour lesquels aucune revendication n'est formulée ou pour lesquels aucun héritier ne peut être identifié, doivent faire l'objet d'une solution juste et équitable.
- En cas de provenance lacunaire, les décisions peuvent être prises sur la base d'indices d'une spoliation liée aux persécutions nazies.
- Un bien culturel peut avoir, outre sa valeur matérielle, une grande valeur affective, parce qu'il faisait partie de l'identité culturelle de ses anciens propriétaires et que sa confiscation dans le cadre des persécutions nazies s'est accompagnée de l'humiliation, de l'exclusion, de l'expulsion, voire de l'extermination de ses propriétaires. Pour être justes et équitables, les solutions trouvées doivent notamment prendre en compte ce paramètre.
- Les injustices historiques ne peuvent pas être effacées, que ce soit par la restitution des biens culturels ou par d'autres solutions justes et équitables. En revanche, tant la rencontre et l'échange nécessaires à ce processus que la reconnaissance des souffrances et persécutions passées permise par la restitution ou par d'autres solutions équitables, ainsi qu'une confrontation durable avec le passé, constituent une affirmation de la volonté d'en tirer les conséquences pour l'avenir.

Commission indépendant SKKG

La Commission indépendante et le choix de ses membres

La «Commission indépendante de la SKKG chargée de clarifier les revendications de biens spoliés en lien avec les persécutions nazies» (Commission indépendante SKKG) n'est soumise à aucune instruction. Elle prend ses propres décisions, indépendamment du Conseil de la Fondation et de l'organisme chargé de clarifier la provenance des objets. La Commission dispose de son propre secrétariat, qui est subordonné au président sur le plan technique et également en ce qui concerne le personnel.

Les décisions de la Commission indépendante de la SKKG sont contraignantes pour la Fondation. La Fondation assure les conditions d'ensemble nécessaires pour permettre à la Commission d'exercer ses activités conformément à son but et de manière à remplir ses objectifs. Elle partage les valeurs qui sous-tendent le travail de la Commission. Elle est chargée de mettre en œuvre les décisions de la Commission, et elle porte la responsabilité de leur réalisation.

La Commission indépendante sera composée de cinq à sept personnes par mandat, avec une seule réélection possible pour trois années supplémentaires.

Les travaux de la Commission portant sur des biens culturels spoliés en lien avec les persécutions nazies, il est essentiel pour la SKKG que la Commission soit composée de membres représentant une diversité de points de vue juridiques, éthiques, culturels et historiques, mais aussi religieux.

Commission indépendante désignée

Dr Andrea Raschèr, Président

- Consultant, expert en droit de l'art et en politique culturelle, médiateur, chargé de cours
- Membre de la délégation suisse à la Conférence de Washington de 1998

Prof. Dr Constantin Goschler

- Professeur d'histoire contemporaine à la Ruhr Universität de Bochum
- Domaines de recherche principaux: justice transitionnelle, réparation et culture de la mémoire en Europe

Dr Claudia Kaufmann

- Juriste
- Ancienne médiatrice de la ville de Zurich

Prof. Dr Stefanie Mahrer

- Professeure à l'Institut d'histoire de l'Université de Berne
- Co-directrice de l'ouvrage «*Geschichte und Kultur der Juden in der Schweiz*»
- Domaines de recherche principaux: étude historique des migrations, histoire et culture des Juifs en Suisse, en Allemagne et en Palestine sous mandat britannique/Israël

Olaf Ossmann, avocat

- Juriste, expert en droit restitutif
- Membre du conseil d'administration de l'*Association of Jewish Lawyers*
- Membre des «*Berliner Studien zum Jüdischen Recht*» (Groupe d'étude berlinois sur le droit juif) à l'Université Humboldt de Berlin, enseignant et membre du conseil consultatif du Séminaire rabbinique de Berlin, membre du groupe de recherche sur la restitution à l'*Amsterdam School for Heritage, Memory and Material Culture*, Université d'Amsterdam



Processus décisionnel de la Commission indépendante SKKG

Les résultats des recherches sur la provenance menées par la SKKG constitueront l'une des bases de la prise de décision au sein de la Commission indépendante de la SKKG. La documentation concernant chaque tableau, qu'il soit ou non classé comme un bien culturel problématique, sera intégralement transmise à la Commission. De plus, la Commission pourra, à sa propre discrétion, mener des auditions avec les parties concernées par la procédure et modèrera les échanges entre la Fondation et les potentiels anciens propriétaires ou leurs ayants droit.

La Commission indépendante de la SKKG formulera alors un projet de décision, qui sera soumis pour avis à la Fondation et aux éventuels requérants. Les retours seront intégrés à la justification de la décision.

Hormis la restitution d'un bien culturel, d'autres mesures pourront également être prises, dont la Commission jugera qu'elles apportent une solution juste et équitable pour chaque cas spécifique. Le Secrétariat général de la Fondation est responsable de la mise en œuvre des mesures décidées.

À l'issue de la procédure, les décisions et justifications de la Commission seront publiées sur le site Internet de la Fondation.

Communication des principes et des décisions

Par la publication des résultats des recherches et des décisions de la Commission indépendante de la SKKG, la Fondation assure la transparence et promeut la mise en œuvre de solutions justes et équitables. Le Conseil de la Fondation a décidé que la SKKG, alors même qu'elle est une fondation privée, reconnaissait les Directives de la Conférence de Washington de 1998, la Déclaration de Terezin de 2009, ainsi que le Code de déontologie des musées ICOM de 2004, et qu'elle agirait sur la base de ces principes.

La SKKG informe les parties prenantes à intervalles réguliers sur l'avancement du projet. Les médias seront régulièrement informés de l'état d'avancement des recherches.

Contact médias

Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte
Laura Walde
+41 52 209 08 99, kommunikation@skkg.ch

La *Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte* (SKKG), établie à Winterthur, a été fondée en 1980 par Bruno Stefanini. Elle se caractérise par sa double mission: son activité de collection et son activité de soutien. À travers ces deux domaines, l'objectif est d'assurer la préservation du patrimoine culturel, mais aussi la participation à ce patrimoine. Au travers de coopérations et d'actions de soutien financier, la Fondation s'engage en tant que partenaire actif dans ce domaine. La SKKG se finance par ses propres moyens. Les biens immobiliers sont gérés de manière durable et socialement responsable par *Terresta Immobilien- und Verwaltungs AG*, une filiale de la SKKG.
www.skkg.ch, www.terresta.ch